

PARLER AUX JEUNES DE LA TORTURE

La torture

La définition retenue dans l'Article 1 de la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptée le 10 décembre 1948, est la suivante :

« Le terme Torture désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou souffrance sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite.

Ce terme ne s'étend pas à la douleur ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions légitimes, inhérentes à ces sanctions ou occasionnées par elles».

Faut-il parler de la torture aux enfants ?

La torture s'entoure de secrets ; secret autour de l'acte, des lieux, des personnes qui la pratiquent et ces secrets sont longtemps gardés par les victimes elles-mêmes. Personne n'aime en parler.

Cette question est fréquemment abordée lors des réunions de personnes susceptibles de faire des interventions devant un public jeune et la réponse est claire : OUI, nous devons parler de la torture.

Cependant, cette démarche délicate doit rester à l'appréciation de chaque membre de groupe selon sa volonté d'aborder un sujet particulièrement sensible pour un auditoire de jeunes. L'actualité d'aujourd'hui confirme la nécessité de communiquer et informer sur ce sujet.

La torture ne recule pas

En 2003, 132 pays ou territoires ont été recensés dans lesquels des personnes ont subi des actes de torture ou des mauvais traitements pratiqués par des membres des forces de sécurité, de police ou autres agents de l'État. Dans 18 pays ou territoires, les actes de torture ou les mauvais traitements ont été commis par des membres de groupes armés. Dans le monde entier, des gouvernements engagés dans ce qu'ils appellent la « guerre contre le terrorisme » ont tendance à oublier l'interdiction absolue dont font l'objet la torture et tous les autres traitements cruels inhumains ou dégradants ou la remettent en cause purement et simplement.

En parler

Il est important que nous parlions de la multiplicité de ses formes, des souffrances qu'elle cause, des marques qu'elle imprime, que nous informions le public sur le silence qui la favorise comme sur les conditions plus globales (politiques, économiques, culturelles...) qui la génèrent.

Une approche prudente et lucide

Lorsque les militants d'AI vont à la rencontre des jeunes, ils sont des intervenants occasionnels. Ils entrent dans un projet pédagogique à long terme que les éducateurs ont mis en place. Ceux-ci connaissent les enfants dont ils ont la charge : nous devons donc les consulter pour répondre au mieux à leurs attentes sur ce sujet afin d'éviter de troubler certains adolescents.

Hors des cas individuels

Aborder la torture risque, surtout au début de l'intervention, de susciter des réactions individuelles motivées par la confusion entre maltraitance et traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Les intervenants devront cadrer le débat en s'appuyant sur l'article 1 de la convention contre la torture de 1984. Ils pourront ainsi écarter les demandes individuelles simplement en rappelant que là n'est pas le sujet, mais qu'il existe des organismes spécialisés prêts à les aider.

Nous tenons à préciser aux intervenants qu'au cas où ils seraient en présence du témoignage personnel d'un enfant, ils doivent impérativement passer le relais aux professionnels de l'établissement (Infirmières, assistantes sociales...).

En termes clairs et précis

Sachant tout cela, ayant pris tous les contacts utiles pour connaître leur public, les intervenants d'Amnesty pourront parler aux jeunes et leur dire que la torture est non seulement intolérable dans tous les cas, mais surtout condamnable.

Effectivement, la torture est un crime défini juridiquement et passible de poursuites judiciaires.

Le droit à ne pas être torturé fait partie des droits indérogeables de la personne humaine même lors de situations politiques exceptionnelles (articles 4 et 7 du Pacte international relatifs aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966).

Pour commencer une intervention

Une définition et quelques rappels sur les traités en vigueur

Rappeler également que l'interdiction de la torture jouit d'un statut spécial, car elle fait partie du droit international coutumier qui lie tous les États, que ceux-ci aient ou non ratifié les traités internationaux relatifs aux droits humains.

En outre, elle constitue une « norme impérative », ce qui signifie qu'elle ne peut être annulée ni par une autre loi ni par une coutume locale.

Un bref état des lieux

Donner aux jeunes quelques informations sur la situation actuelle :

- Utiliser les documents produits par Amnesty, mais aussi par d'autres associations pour préciser le plus objectivement la situation actuelle.
- Rappeler que si ce sont les prisonniers politiques qui arrivent à faire savoir à l'extérieur l'usage généralisé de la torture dans certains pays, ce sont les condamnés ou les suspects de droit commun qui constituent la grande majorité des victimes ainsi que les personnes défavorisées, les dissidents. Et si certains sont torturés en raison de leurs convictions, d'autres le sont

simplement du fait de leur identité. Les femmes sont visées comme les hommes, les enfants comme les adultes.

- Rappeler également que les victimes elles-mêmes pensent souvent que les coups et certains mauvais traitements sont des choses banales et ne s'en plaignent pas.

L'action d'Amnesty

La lutte contre la torture fait partie de la mission d'Amnesty. Prendre un temps pour présenter cette action.

En fonction de l'âge des jeunes et du temps dont on dispose, on peut évoquer la façon dont Amnesty a été amenée à s'occuper de ce fléau, mais aussi donner des exemples concrets d'actions menées actuellement (Actions urgentes, campagnes...).

Quelques remarques

Susciter le débat

L'information et la sensibilisation sont les objectifs principaux de l'intervention.

Celle-ci doit faire réagir en mettant en lumière les principales caractéristiques de la torture, traitements cruels, inhumains ou dégradants dans le cadre d'un débat qui doit permettre à chacun de s'exprimer.

Susciter la réflexion

Communiquer sur la torture doit susciter une réflexion sur le sujet et ne doit pas motiver de réactions affectives.

Ne pas « choquer »

Il faut éviter les détails macabres qui n'apportent rien sinon de faire réagir seulement au niveau de l'affectif.

Combattre les idées reçues

Le meilleur moyen, ce sont des documents d'actualité, des témoignages rapportés par écrit ou sur support visuel par des témoins, des victimes.

Le fait aussi de définir clairement le cadre juridique de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants aidera à structurer le débat et favorisera l'objectivité des échanges.

Des idées pour vous aider lors d'une intervention

La torture : un sujet complexe qui nécessite informations, préparation avec l'éducateur et supports adaptés aux tranches d'âge.

Une préparation en amont

Avant toute intervention, prévoir, si cela est possible, une réunion de préparation avec l'éducateur et lui fournir des informations générales sur le sujet destinées à l'aider à préparer l'auditoire à cette intervention.

Par exemple les rapports : « La torture ou l'Humanité en question » (EFAI, 2000 - réf 570 860) « Enfants torturés des Victimes trop souvent ignorées » (EFAI, - réf 570 105).

Prévoir des supports d'intervention sur le sujet, adaptés aux groupes d'âge rencontrés

Pour les plus jeunes (6^{ème}-5^{ème})

Il est préférable d'axer l'intervention sur les circonstances qui favorisent l'usage de la torture en évitant de décrire des actes de torture.

Pour les plus grands

Les intervenants peuvent prévoir d'utiliser les cas d'appel enfants. En accord avec les éducateurs, ils peuvent préparer un exposé sur le pays où se trouvent les victimes, présenter les conditions politiques, sociales, culturelles, propices à l'usage de la torture, traitements cruels, inhumains ou dégradants...et faire agir les jeunes grâce à de multiples initiatives (par exemple : les cas d'appel enfant, une exposition, des dessins, des ébauches d'affiches, des slogans...).

Pour les secondes jusqu'aux terminales

L'utilisation de documents de l'actualité, de publications et de propositions d'actions d'Amnesty peut permettre d'engager le débat. Penser en particulier à utiliser tous les documents et informations disponibles sur le site d'Amnesty (par exemple, l'argument de « la lutte contre le terrorisme »).

Des exemples de supports

Pour les 6^{ème} et 5^{ème} : un conte, un livre, un dessin, une affiche, une vidéo...

Pour les 4^{ème} et 3^{ème} : un travail à partir de documents sur la torture, de photos, de cas d'appels enfants, d'affiches...

Quelques pistes...

- Travailler le sens de la définition : tous les mots sont importants et pas forcément connus des jeunes
- Chercher avec les jeunes des situations propices à la torture, aux traitements cruels, inhumains ou dégradants.
 - Amener à percevoir que la dictature favorise la pratique de la torture. Voir aussi l'incidence de la guerre, de la misère, de l'exil.
 - Examiner, dans ce cadre le problème de l'impunité. Comment la combattre?
- Ouvrir la réflexion au fait que les pays démocratiques ne sont pas exempts de comportements abusifs. Donner aux jeunes des cas qui concernent des jeunes comme eux dans des pays démocratiques.
- Grâce à l'actualité, réfléchir à des cas d'arrestation musclée, retrouver les condamnations de la Cour européenne des droits de l'homme dont la France fait l'objet pour traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- Chercher et trouver avec les jeunes des moyens de refuser la torture, de la combattre : citer des cas où l'action a pu sauver la victime

Nous terminerons par la première ligne du livre de Françoise Sironi, « Bourreaux et victimes » aux éditions Odile Jacob :

« La torture fait taire.

Elle fait taire bourreaux et victimes dans un même silence ».

Nos efforts et ceux des jeunes contribueront peut-être à briser ce silence qui cache la torture et la « protège». Dites-nous quels chemins vous avez empruntés, d'autres pourront peut-être vous suivre.